



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mercredi 27 septembre**, à 16h30, à la Couveuse d'entreprises *Terres de Hêtre*® à Les Voivres, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD, Président du GAL du Pays d'Épinal.

### SONT PRÉSENTS :

*Au titre du Collège Public – 11 présents, 11 voix délibératives*

<b>BLERON</b>	Laurent	<b>MARCOT</b>	Véronique
<b>DAGNEAUX</b>	Denis	<b>ROUSSEL</b>	Alain
<b>DREVET</b>	Gille	<b>VILLEMIN</b>	Yannick
<b>EYMARD</b>	Philippe	<b>VILMAR</b>	Patrick
<b>FOURNIER</b>	Michel	<b>VITU</b>	Cyril
<b>GIMMILLARO</b>	Martine		

*Au titre du Collège Privé – 12 présents, 11 voix délibératives*

<b>COLIN</b>	Roger	<b>PETIT</b>	Julien
<b>FOURNIER</b>	Damien	<b>PIRODDI</b>	Béatrice
<b>GRANDVALLET</b>	François	<b>RENAULD</b>	Dominique
<b>JOLY</b>	Jean-Claude	<b>THIEBAUT</b>	Maxime
<b>KUHN</b>	Michel	<b>THOMAS</b>	Raymond
<b>LECOMTE</b>	Jean-François	<b>ZIMMERMANN</b>	Yves

### SONT EXCUSÉS :

*Au titre du Collège Public*

<b>BRETON</b>	Alain	<b>MEAUSSOONE</b>	Pierre-Jean
<b>CLEMENT</b>	Roger	<b>MOMON</b>	Dominique
<b>CLOQUARD</b>	Adrien	<b>NEGRIGNAT</b>	Catherine
<b>COLIN</b>	Gérard	<b>ROUILLON</b>	Jean-Baptiste
<b>DESVERNES</b>	Yves	<b>SALQUEBRE</b>	Bernard
<b>DUBOIS</b>	Gilles	<b>TAVERNIER</b>	Christine
<b>DULOT</b>	Frédéric	<b>THIERY</b>	François
<b>HAUPERT</b>	Benjamin	<b>TRIBOULOT</b>	Pascal
<b>HOUILLON</b>	Fabienne	<b>MANTEL</b>	Michel

*Au titre du Collège Privé*

<b>BARLIER</b>	Aude	<b>MARTINEZ</b>	Jérôme
<b>BARBIER</b>	Jean-Michel	<b>MATHIEU</b>	Éric
<b>BASTIEN</b>	Yves	<b>MATHIEU</b>	Benjamin
<b>BOYANCE</b>	Yannick	<b>ORIEL</b>	Gérald
<b>COIGNUS</b>	Patrick	<b>PERRIN</b>	Roger

<b>COLIN</b>	Frédéric	<b>REID</b>	Guido
<b>COURTOIS</b>	Michel	<b>RENAUD</b>	Stéphanie
<b>GODFROY</b>	Guillaume	<b>ROUGIE</b>	Maelenn
<b>GREVISSE</b>	Delphine	<b>SERRE</b>	Jean-François
<b>HOUILLON</b>	Jean-François	<b>THOUVENIN</b>	Anny
<b>HOUOT</b>	Angélique	<b>VALENTIN</b>	Mansuy
<b>JACQUET</b>	Alain	<b>VIRION</b>	Eric

### **SYNTHÈSE :**

Collège	Titulaires	Suppléants	Total
<b>PUBLIC</b>	9	3	11
<b>PRIVÉ</b>	8	4	12
<b>TOTAL</b>	17	7	24

### **Vérification de la règle du double quorum :**

	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance :	<b>17</b>	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : <b>22</b>
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	<b>9</b>	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : <b>11</b>

### **Assistent également à la réunion :**

AUDO Dorian, Gestionnaire LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
 OLIVARES Pierre-Marie, Représentant la société EGGER  
 RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
 REMY Quentin, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

---

Monsieur Philippe EYMARD, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

**À 16h45, Monsieur Philippe EYMARD déclare atteint le double quorum et aborde l'ordre du jour, qui est le suivant :**

1. Présentation et validation de la modification du circuit de gestion Leader
2. Présentation pour avis d'opportunité d'un projet ajourné par le GAL le 16/12/2016
3. Présentation pour décision d'attribution d'aide d'un projet ajourné par le GAL le 06/07/2017
4. Présentation et notation de 3 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL
5. Validation de 3 projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL du Pays d'Épinal et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
6. Validation des dossiers d'animation du GAL 2015 et 2016
7. Communication des notes obtenues
8. Questions diverses

## **1. Présentation et validation de la modification du circuit de gestion LEADER :**

Monsieur Philippe EYMARD présente les changements, imposés par l'Autorité de Gestion (Région Grand Est), du circuit de gestion des dossiers LEADER. Le circuit de gestion LEADER est présenté en annexe 8.1 et 8.2 de la convention quadripartite LEADER. Les nouvelles annexes ont été envoyées à tous les membres du comité de programmation, une semaine avant la présente réunion et sont présentes dans le dossier distribué ce jour.

La modification principale consiste à ce que l'équipe technique du GAL soit en charge de l'instruction pour les dossiers LEADER inclus dans les sous-mesures 19.2 et 19.3 (coopération) lorsque la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la structure porteuse du GAL (à savoir le PETR du Pays d'Épinal). Ceci se concrétise par un changement de l'annexe 8.2.

Pour les dossiers des sous-mesures 19.2, 19.3 et 19.4 (animation), l'instruction est menée par l'Autorité de Gestion lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par la structure porteuse du GAL. Ceci se concrétise par un changement de l'annexe 8.1.

Monsieur Philippe EYMARD rappelle que, précédemment, cette mission d'instruction était assurée par la DDT des Vosges qui consacrait 1,6 ETP pour les quatre GALs vosgiens et que le transfert de mission ne s'accompagne d'aucun soutien financier de la part de la Région Grand Est.

Monsieur Philippe EYMARD demande au comité de se prononcer sur cette modification et de l'approuver malgré l'absence de concertation, d'alternative et de compensation proposées par l'Autorité de Gestion.

**Les membres du comité de programmation actent, à l'unanimité, le nouveau circuit de gestion LEADER.**

## **2. Présentation d'un dossier pour avis d'opportunité d'un projet ajourné par le GAL le 15/12/2016**

Avant la présentation des différents projets, un rappel est fait sur la notation :

- Pour les projets qui sont présentés une seconde fois, si la note est supérieure ou égale à 12 le projet est accepté. Dans le cas contraire, le projet est refusé définitivement.
- Pour les projets présentés en opportunité, si la note est supérieure ou égale à 12 le projet est accepté, sous réserve d'une instruction réglementaire. Si la note est comprise en 10 (inclus) et 12 (exclus), le projet est ajourné et pourra être représenté ultérieurement. Si la note est inférieure à 10, le projet est refusé définitivement.

**Projet 1 :** Réalisation de mobilier extérieur en bois dans le cadre de Fête des Images  
**Porteur de projet :** Commune d'Épinal

Le projet est présenté par Monsieur Christophe PETIT, adjoint au maire d'Épinal, chargé de la culture.

<b>Fiche action concernée : FA 10 – Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 82 760,57 €</b>	<b>FEADER sollicité : 43 200,00 €</b>
<p><b>Présentation du projet :</b>  Monsieur Christophe PETIT présente l'évènement Fête des Images : une offre événementielle créative, attractive et surprenante, basée sur les patrimoines naturels et culturels. Il s'agit d'un grand spectacle son et lumière, avec projection monumentale sur les façades de la place des Vosges. Environ 70 000 personnes ont assisté aux différentes représentations. L'évènement a pour objectif d'être un outil de communication pour le tourisme sur Épinal et aux alentours ;</p> <p>Pour valoriser au mieux ce spectacle, un mobilier en bois entièrement conçu et réalisé pour l'occasion permet de mettre en exergue à la fois la tradition imagière, la création contemporaine, le savoir-faire et les matériaux de la région. Ce mobilier est constitué de 30 mange-debout et de 10 bancs, conçus par la société « Il était un arbre ». L'ensemble est fabriqué par le chantier d'insertion « Acti'sov » basé à Monthureux-sur-Saône. Le bois provient de la scierie de Jussacourt. Le territoire du Pays d'Épinal a été sollicité dans la réalisation de cet événement.</p> <p>Monsieur Christophe PETIT détaille ensuite la communication mise en œuvre pour la Fête des Images et les activités qui ont accompagné cet événement (concours et ateliers, art urbain). Il termine par une présentation du budget général de l'évènement, en insistant sur la part du mécénat par rapport à l'utilisation de fonds publics.</p>	
<p><b>Remarques :</b>  Monsieur Julien PETIT note que le plus gros poste de dépenses est constitué des salaires et se demande si ces salaires sont liés à l'utilisation du bois. Monsieur Christophe PETIT répond que c'est la valorisation globale des salaires, notamment la communication et la recherche de mécènes.</p> <p>Monsieur Jean-Claude JOLY fait remarquer que le projet date de 2016 et qu'il est risqué pour un porteur de réaliser un projet avant d'avoir la décision d'attribution de subvention. Monsieur Philippe EYMARD répond que ce fonctionnement est prévu par les textes mais qu'il n'est effectivement pas souhaitable. Le programme ayant maintenant commencé, ce type de situation ne devrait pas se reproduire avec les nouveaux projets.</p>	
<p><b>Conflit d'intérêt</b>  RAS</p>	
<p><b>Synthèse de la sélection :</b> <span style="float: right;"><b>Note obtenue : 15,2/20</b></span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Public large</li> <li>• Impact économique sur tout le territoire</li> </ul>	
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 21 dont 10 du collège public et 11 du collège privé
<p><b>Avis :</b></p> <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p><b>Définit au moment de la validation, après instruction du dossier</b></p>

**3. Présentation pour décision d'attribution d'aide d'un projet ajourné par le GAL le 06/07/2017**

**Projet 2 :** Animation pour l'entretien et la préservation des vergers traditionnels  
**Porteur de projet :** Chambre d'Agriculture des Vosges

Le projet est présenté par Monsieur Thierry ANTOINE, Chargé de mission.

<b>Fiche action concernée : FA 7 – Agroforesterie et vergers conservatoires</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 10 129,98 €</b>	<b>FEADER sollicité : 8 103,98 €</b>
<p><b>Présentation du projet :</b>  Après d'un public mixte (agriculteurs et propriétaires de vergers familiaux), animation organisée autour de quatre rendez-vous annuels : plantation et entretien / taille-rénovation / suivi sanitaire / greffe et choix variétaux. Cette animation sera réalisée sur deux sites chaque année, pendant trois années, pour couvrir l'ensemble du territoire.  Les vergers visés ne sont pas que les vergers conservatoires, ce sont également les vergers communaux, familiaux qui sont concernés</p>	
<p><b>Remarques :</b>  Une question est posée à propos du nombre de personnes effectivement touchées par l'opération. Monsieur Thierry ANTOINE précise qu'il y aura 24 rendez-vous sur 3 ans avec des groupes de 12 personnes (maximum, car animation avec des travaux pratiques sur les plants), ce qui représente environ 290 personnes.  Madame Véronique MARCOT se demande comment sont choisis les lieux. Monsieur Thierry ANTOINE répond que trouver des lieux fait partie de l'animation mais qu'il a déjà des contacts avancés pour les premières animations.  Madame Martine GIMMILARRO voudrait savoir s'il y a une participation des propriétaires des vergers. Monsieur Thierry ANTOINE informe qu'il n'y a pas de recette prévue.  Monsieur Jean-Claude JOLY s'interroge sur le système de notation et fait remarquer qu'au GAL du Pays de Remiremont et de ses Vallées, auquel il appartient également, le vote est collégial et permet de moduler le montant de la subvention attribuée selon la note obtenue. Monsieur Philippe EYMARD répond que ce type de notation a été déconseillée par l'autorité de gestion du programme LEADER.</p>	
<p><b>Conflit d'intérêt</b>  <i>Monsieur GRANDVALLET, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges ne prend part ni au débat ni à la notation.</i></p>	
<p><b>Synthèse de la sélection :</b> <span style="float: right;"><b>Note obtenue : 12,6/20</b></span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à préserver ou à réimplanter des « espèces » locales. Peut-être « arroser » un peu plus le territoire.</li> <li>• Demande de participation très haute. 80% paraît excessif.</li> </ul>	
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 20 dont 10 du collège public et 10 du collège privé
<p><b>Avis :</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p><b>8 103,98 €</b></p>

#### 4. Présentation et notation de 3 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

**Projet 3 :** Créer de nouveaux marchés de produits en bois de hêtre  
**Porteur de projet :** Office National des Forêts

Le projet est présenté par Monsieur Guillaume DEPLANCKE, responsable du pôle services spécialisés à l'ONF.

<b>Fiche action concernée : FA 10 – promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 80 000,00 €</b>	<b>FEADER sollicité : 43 200,00€</b>
<b>Présentation du projet :</b> L'atelier bois ONF Grand Est s'est installé fin 2016 sur le site des Tréfileries sur les communes de Xertigny et Hadol. Il est prévu d'y développer de nouveaux produits mobiliers extérieurs en bois de hêtre thermotraité, à vocation nationale. Pour ce faire, nous souhaitons recruter un apprenti en licence pro bois ameublement issu de l'ENSTIB mais également faire appel à des designers afin de créer des produits innovants à forte valeur ajoutée en filière locale et courte. L'Atelier bois Grand Est souhaite se positionner sur de nouveaux marchés et s'inscrire dans la démarche Terre de hêtre en valorisant cette filière. Nous devons donc réaliser des études mêlant design, construction et marketing afin de mettre au point ces produits innovants puis construire les prototypes. Nous souhaitons également réaliser des essais techniques sur le thermo-traitement de grandes sections, de collage... Enfin, nous avons la volonté de créer un showroom au sein de nos locaux mais également en extérieur afin de présenter nos produits, offrir une vitrine de notre savoir-faire et permettre l'accueil de journées techniques à destination des élus et prescripteurs.	
<b>Remarques :</b> Une question est posée sur le terme du projet. Monsieur Guillaume DEPLANCKE répond qu'il est prévu que les produits issus de ce projet, bien que produits uniquement à Xertigny, soient commercialisés sur toute la France grâce au catalogue national des ateliers bois ONF. Monsieur Denis DAGNEAUX ajoute que l'aide LEADER va faire office d'effet levier pour le mobilier extérieur en bois de hêtre. L'ONF tenait un stand au salon Habitat et Bois d'Épinal et plusieurs menuisiers locaux se sont montrés intéressés. Monsieur Dominique RENAUD pose la question du prix. Monsieur Denis DAGNEAUX répond qu'actuellement le prix est double pour des produits similaires mais l'objectif de ce projet est de diminuer le coût de fabrication et de démontrer que le mobilier en hêtre thermotraité est un produit d'avenir. Monsieur Guillaume DEPLANCKE ajoute que l'objectif est de réaliser des produits à haute-valeur ajoutée. Monsieur Julien PETIT se demande où se fera le thermo-traitement. Monsieur Philippe EYMARD intervient pour signifier que la Communauté d'Agglomération d'Épinal accompagne un projet de bâtiment de thermo-traitement sur des friches industrielles. Monsieur Michel KUHN s'étonne qu'il s'agisse d'un projet d'entreprise. Madame Stéphanie RAUSCENT répond que c'est prévu par le programme LEADER mais qu'il faut respecter les règles de financement européen.	
<b>Conflit d'intérêt</b> <i>Monsieur DAGNEAUX, délégué départemental ONF des Vosges ne prend pas à la notation et sort de la salle.</i>	
<b>Synthèse de la sélection :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Projet qui va impacter positivement l'économie locale, tout en respectant les 3 volets du développement durable</li></ul>	<b>Note obtenue : 16,9/20</b>
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 20 dont 9 du collège public et 11 du collège privé

<b>Avis :</b> <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Montant FEADER attribué :  <b>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</b>
---	---

Monsieur Damien FOURNIER, représentant du CRITT Bois part de la séance.

**Projet 4 :** Développement culturel et de loisirs d'un espace rural  
**Porteur de projet :** Commune de Les Voivres

Le projet est présenté par Monsieur Michel FOURNIER, Maire de Les Voivres.

<b>Fiche action concernée : FA 10 – promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 32 450,21 €</b>	<b>FEADER sollicité : 19 470,13 €</b>
<p><b>Présentation du projet :</b>          La commune de Les Voivres mène une politique active pour développer l'attractivité du village et attirer de nouveaux habitants. La culture est un élément important pour améliorer le cadre de vie du territoire, de même que les activités éducatives qui amènent de nombreux scolaires découvrir le patrimoine naturel de la commune.          La commune a ainsi décidé de poursuivre le développement de la zone située autour de l'étang l'Allemand qui dispose déjà d'un espace d'accueil pour les groupes et qui permet de mener de nombreuses activités éducatives.          Le projet vise à agrandir cet espace d'accueil en lui ajoutant un appentis en bois et une terrasse en bois, ainsi qu'en aménageant une terrasse en bois sous une partie de l'aire d'accueil. Cela permettra d'accueillir un public plus nombreux. Il est également prévu de refaire le ponton en bois qui permet de découvrir la zone humide et qui est essentiel aux activités pédagogiques ; le bois est en effet trop vieux et le ponton est effondré par endroits. Tous les bois utilisés seront issus de la commune ou des communes environnantes.          Enfin, pour diversifier les activités menées sur ce site, il est prévu d'y organiser une exposition photographique en plein air de l'artiste Vincent Munier. Celle-ci commencera au niveau de l'espace d'accueil et se poursuivra à travers un sentier jusqu'en forêt. Les supports cadres des photos seront construits en bois.          Le projet sera réalisé en régie, seul l'achat du bois fait l'objet d'une demande de subvention Leader.          Cet événement culturel et le développement des actions éducatives devraient attirer des visiteurs, jeunes et moins jeunes, et touristes. Cela permettra de renforcer l'attractivité de notre commune et de démontrer une fois encore tout l'intérêt que nous portons au bois et à ces différentes possibilités d'utilisation.</p>	
<p><b>Remarques :</b>          Monsieur Jean-Claude JOLY se demande comment se fait l'accès PMR sur le site. Monsieur Michel FOURNIER répond que l'accès PMR est déjà assuré sur une partie du parcours, ce qui a conditionné la largeur des caillebotis.          Madame Véronique MARCOT et Monsieur Yannick VILLEMEN font remarquer que le coût global du projet indiqué dans les documents de préparation du GAL préalablement transmis par email ne sont pas les mêmes que le coût global présenté au moment du comité. Il est précisé que le coût global a évolué peu avant le comité, suite à la transmission d'un devis permettant de préciser le montant des dépenses présentées.</p>	
<p><b>Conflit d'intérêt</b>  <i>Monsieur Michel FOURNIER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et maire de Les Voivres ne prend pas part ni au débat et ni à la notation et sort de la salle.</i></p>	
<p><b>Synthèse de la sélection :</b> <span style="float: right;"><b>Note obtenue : 16,3/20</b></span></p>	
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 19 dont 9 du collège public et 10 du collège privé
<p><b>Avis :</b></p> <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p><b>Définit au moment de la validation, après instruction du dossier</b></p>



**Projet 5 :** Suivi et assistance pour la construction en bois local du siège de la Chambre d'Agriculture et de l'ONF  
**Porteur de projet :** ONF – Agence Vosges Ouest

Le projet est présenté par Monsieur Denis DAGNEAUX, Directeur Territorial agence Vosges Ouest.

<b>Fiche action concernée : FA 9 - Catalyser l'utilisation du bois dans la construction et développer le marché de la rénovation en bois</b>	
<b>Coût total prévisionnel du projet : 53 500,00 €</b>	<b>FEADER sollicité : 41 150,00 €</b>
<p><b>Présentation du projet :</b>          À l'occasion de la construction d'un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux en bois local feuillu et résineux, l'objectif est d'obtenir un prix compétitif par rapport à d'autres matériaux (dominante béton, acier...). Le coût global du bâtiment est de 4,6 millions d'euros. Les processus techniques et administratifs seront mis en œuvre pour pouvoir utiliser du bois local notamment feuillu dans le cadre des marchés publics.          Il y a nécessité pour le maître d'ouvrage de se faire assister par un assistant spécialisé bois (CRITT bois et assistant à maître d'ouvrage). Réalisation d'études de faisabilité avec les partenaires techniques (contrôleurs, CRITT bois, ONF...). Le projet pourra faire partie du réseau des bâtiments bois local du Pays d'Epinal. Environ 500 m<sup>3</sup> de bois feuillu et de bois résineux seront nécessaires. Mettre en valeur le savoir-faire local, mettre en relation et en synergie les partenaires autour des projets à dominante bois pour la construction.          L'objet de la demande de subvention est de réaliser un suivi de chantier précis avec rédaction de documents permettant la création de consignes pour pouvoir utiliser du bois local dans la construction publique, sans engendrer de surcoût. Ces documents utiliseront l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre de ce bâtiment pour faciliter aux futurs porteurs de projets dans la construction de bâtiments publics l'utilisation notamment du feuillu. À la fin de la construction nous souhaitons organiser un accueil de journées techniques à destination des élus et prescripteurs.</p>	
<b>Remarques :</b>	
<p><b>Conflit d'intérêt</b>  <i>Monsieur GRANDVALLET, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges et Monsieur Denis DAGNEAUX, Directeur Territorial Agence Vosges Ouest, ne prennent part ni au débat et ni à la notation et quittent la salle.</i></p>	
<b>Synthèse de la sélection :</b>	
<b>Note obtenue : 16,3/20</b>	
<b>Vote</b>	Nombre de votants : 18 dont 8 du collège public et 10 du collège privé
<p><b>Avis :</b></p> <input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Montant FEADER attribué :</p> <p><b>Définit au moment de la validation, après instruction du dossier</b></p>

## 5. Validation de projets ayant eu un avis d'opportunité favorable :

Structure des Défis du Bois 3.0 2016

**Porteur de projet :** ex-C2VRM – Communauté d'Agglomération d'Épinal

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Structure des Défis du Bois 3.0 2016 » présenté par la Communauté d'Agglomération d'Épinal a été instruit réglementairement. Il avait obtenu au comité d'opportunité une note de 16,25/20. La Communauté d'Agglomération d'Épinal sollicite une aide LEADER, dont le montant calculé par le service instructeur est de **34 389,88 €**, pour un montant global de 57 316,47 €.

Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du comité de programmation de valider la note déjà obtenue et ainsi d'octroyer la subvention LEADER.

**Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note obtenue au comité d'opportunité du 16/12/2016 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER.**

Promotion de l'utilisation du hêtre dans l'hébergement touristique

**Porteur de projet :** ex-C2VRM – Communauté d'Agglomération d'Épinal

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Promotion de l'utilisation du hêtre dans l'hébergement touristique » présenté par la Communauté d'Agglomération d'Épinal a été instruit réglementairement. Il avait obtenu au comité d'opportunité une note de 16,5/20. La Communauté d'Agglomération d'Épinal sollicite une aide LEADER, dont le montant calculé par le service instructeur est de **6 576,90 €**, pour un montant global de 11 958,00 €.

Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du comité de programmation de valider la note déjà obtenue et ainsi d'octroyer la subvention LEADER.

**Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note obtenue au comité d'opportunité du 16/12/2016 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER.**

Promotion de l'agroforesterie et initiation de projets individuels

**Porteur de projet :** Chambre d'Agriculture des Vosges

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Promotion de l'agroforesterie et initiation de projets individuels » présenté par la Chambre d'Agriculture des Vosges a été instruit réglementairement. Il avait obtenu au comité d'opportunité une note de 13,85/20. La Chambre d'Agriculture des Vosges sollicite une aide LEADER, dont le montant calculé par le service instructeur est de **11 832,02 €**, pour un montant global de 14 790,03 €.

Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du comité de programmation de valider la note déjà obtenue et ainsi d'octroyer la subvention LEADER.

**Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note obtenue au comité d'opportunité du 06/07/2017 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER.**

## 6. Validation des dossiers d'animation du GAL 2015 et 2016

Monsieur Philippe EYMARD présente les dossiers 19.4 d'animation et de gestion du programme LEADER.

### Animation GAL 2015 (octobre à décembre 2015)

- **Bénéficiaire** : PETR Pays d'Epinal, Cœur des Vosges (structure porteuse LEADER)
- **Description** : conventionnement Leader, mise en place du GAL, accompagnement des porteurs de projets, communication
- **Plan de financement** :

DEPENSES	
Frais de personnel	9 430,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 430,06 €</b>

FINANCEMENTS	
Conseil départemental des Vosges	2 836,54 €
LEADER	6 593,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 430,06 €</b>

**LEADER OCTROYE : 6 593,52 €**

Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du comité de programmation de valider l'exposé de ce dossier et son plan de financement.

**Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du dossier de l'animation GAL 2015 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER.**

### Animation GAL 2016

- **Bénéficiaire** : PETR Pays d'Epinal, Cœur des Vosges (structure porteuse LEADER)
- **Description** : conventionnement Leader, accompagnement des porteurs de projets, organisation des comités de programmation, gestion administrative et financière, communication
- **Plan de financement** :

DEPENSES	
Frais de personnel	42 429,13 €
Frais de mission	565,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 994,51 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER	34 094,51 €
Conseil départemental des Vosges	8 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 994,51 €</b>

**LEADER OCTROYE : 34 094,51 €**

Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du comité de programmation de valider l'exposé de ce dossier et son plan de financement.

**Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du dossier de l'animation GAL 2016 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER.**

## **7. Communication des notes obtenues :**

Suite à la présentation des projets, Monsieur Quentin REMY restitue les notes obtenues par les projets.

- Le projet « Réalisation de mobilier extérieur en bois dans le cadre de la Fête des Images à Epinal » obtient une note moyenne de 15,2/20 ;
- Le projet « Animation pour l'entretien et la préservation des vergers traditionnels » obtient une note moyenne de 12,6/20 ;
- Le projet « Créer de nouveaux marchés de produits en bois de hêtre » obtient une note moyenne de 16,9/20 ;
- Le projet « Développement culturel et de loisirs d'un espace rural » obtient une note moyenne de 16,3/20.
- Le projet « Suivi et assistance pour la construction en bois local du siège de la Chambre d'Agriculture et de l'ONF » obtient une note moyenne de 16,3/20.

4 projets présentés sur 4 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée. Le projet « Animation pour l'entretien et la préservation des vergers traditionnels » étant régulièrement instruit, ce projet bénéficiera du soutien de l'Union Européenne.

## **8. Questions diverses**

Madame Béatrice PIROLLI propose que les fiches actions soient envoyées de nouveau aux membres du comité de programmation.

Monsieur Philippe EYMARD informe que d'autres projets seront présentés au prochain comité de programmation :

- ONF – Études et formations pour des coupes en feuille
- Réhabilitation d'une médiathèque – Commune de Chaumousey
- Animation des petits propriétaires privés – CRPF / CAV / FBE
- Formation des propriétaires forestiers – Association des forestiers privés des Vosges

Monsieur Philippe EYMARD propose de fixer la date et le lieu de rendez-vous du prochain comité de programmation. Après échanges avec les membres du GAL, il est fixé au lundi 11 décembre 2017 à 15h00, à la Couveuse d'entreprises *Terres de Hêtre*® à Les Voivres.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe EYMARD remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture ce Comité de programmation.

La séance est levée à 18h15.

Le Président du GAL,

**Philippe EYMARD**

